

GREASE POWER 2X5 L

WM 0713654

Numéro de commande: 0713654

Version 8.12

Date de révision 17.11.2023

Date d'impression 02.10.2025

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

Nom commercial : GREASE POWER 2X5 L
UFI : MW03-10SS-X00A-RUWD

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation de la substance/du mélange : Produit de nettoyage
Réservé aux utilisateurs professionnels.

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société : Werner & Mertz France Professional SASU
Route de l'Orme des Merisiers
91190 Saint-Aubin
Téléphone : +330169189500
Télifax : +330169288965
Adresse e-mail Personne responsable/émettrice : Produktsicherheit@werner-mertz.com
Personne de contact : Développement produits / sécurité produits

1.4 Numéro d'appel d'urgence

01.45.42.59.59 (INRS)

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

Corrosion cutanée, Catégorie 1A H314: Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.

Lésions oculaires graves, Catégorie 1 H318: Provoque de graves lésions des yeux.

2.2 Éléments d'étiquetage

Étiquetage (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

Pictogrammes de danger :



Mention d'avertissement : Danger

Mentions de danger : H314 Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.

Conseils de prudence : P102 Tenir hors de portée des enfants.

Prévention:
P260 Ne pas respirer les aérosols.
P264 Se laver la peau soigneusement après

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ
conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



GREASE POWER 2X5 L

WM 0713654

Numéro de commande: 0713654

Version 8.12

Date de révision 17.11.2023

Date d'impression 02.10.2025

P280 manipulation.
Porter des gants de protection/ un équipement de protection des yeux.

Intervention:
P305 + P351 + P338 + P310 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/ un médecin.

Elimination:
P501 Éliminer le récipient dans la collecte des matières recyclables uniquement s'il est entièrement vide.

Composants dangereux qui doivent être listés sur l'étiquette:
hydroxyde de sodium

Fiche de données de sécurité disponible sur demande.

2.3 Autres dangers

Cette substance/ce mélange ne contient aucun ingrédient considéré comme persistant, bio-accumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des niveaux de 0,1% ou plus.

La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.2 Mélanges

Composants

Nom Chimique	No.-CAS No.-CE No.-Index Numéro d'enregistrement	Classification	Concentration (% w/w)
2,2'-méthyliminodiéthanol	105-59-9 203-312-7 603-079-00-5 01-2119488970-24	Eye Irrit. 2; H319	>= 5 - < 10
1-butoxypropane-2-ol	5131-66-8 225-878-4 603-052-00-8 01-2119475527-28	Eye Irrit. 2; H319 Skin Irrit. 2; H315 Limite de concentration spécifique Eye Irrit. 2; H319 > 20 % Skin Irrit. 2; H315 > 20 %	>= 2 - < 5
Decanol, ethoxylated	26183-52-8 500-046-6	Eye Irrit. 2; H319 Acute Tox. 4; H302	>= 2 - < 5
sulfate de sodium et d'octyle	142-31-4 205-535-5	Skin Irrit. 2; H315 Eye Dam. 1; H318	>= 1 - < 2

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ
conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



GREASE POWER 2X5 L

WM 0713654

Numéro de commande: 0713654

Version 8.12

Date de révision 17.11.2023

Date d'impression 02.10.2025

	01-2119966154-35	Limite de concentration spécifique Eye Irrit. 2; H319 10 - < 20 % Eye Dam. 1; H318 >= 20,0 %	
hydroxyde de sodium	1310-73-2 215-185-5 011-002-00-6 01-2119457892-27	Met. Corr. 1; H290 Skin Corr. 1A; H314 Eye Dam. 1; H318 Limite de concentration spécifique Skin Corr. 1A; H314 >= 5 % Skin Corr. 1B; H314 2 - < 5 % Skin Irrit. 2; H315 0,5 - < 2 % Eye Irrit. 2; H319 0,5 - < 2 %	>= 1 - < 2
acide silicique, sel de sodium	1344-09-8 215-687-4 01-2119448725-31	Eye Dam. 1; H318 Skin Irrit. 2; H315	>= 1 - < 2
Decan-1-ol.ethoxylated	26183-52-8 500-046-6	Eye Irrit. 2; H319	>= 1 - < 2
Substances avec limite d'exposition sur le lieu de travail :			
(2-méthoxyméthylethoxy)propanol	34590-94-8 252-104-2 01-2119450011-60		>= 2 - < 5

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1 Description des premiers secours

- | | | |
|---------------------------------|---|---|
| Conseils généraux | : | S'éloigner de la zone dangereuse.
Consulter un médecin.
Montrer cette fiche de données de sécurité au médecin traitant. |
| En cas d'inhalation | : | Amener la victime à l'air libre.
Consulter un médecin après toute exposition importante. |
| En cas de contact avec la peau | : | Oter immédiatement les vêtements et les chaussures contaminés.
Laver au savon avec une grande quantité d'eau.
Un traitement médical immédiat est nécessaire car les effets corrosifs cutanés non traités donnent des blessures qui guérissent lentement et difficilement. |
| En cas de contact avec les yeux | : | Même de petites éclaboussures dans les yeux peuvent provoquer des lésions irréversibles des tissus et une cécité.
Protéger l'oeil intact.
Continuer à rincer les yeux durant le transport à l'hôpital. |
| En cas d'ingestion | : | Se rincer la bouche à l'eau puis boire beaucoup d'eau.
Ne PAS faire vomir. |

GREASE POWER 2X5 L

WM 0713654

Numéro de commande: 0713654

Version 8.12

Date de révision 17.11.2023

Date d'impression 02.10.2025

Ne pas faire boire de lait ou de boissons alcoolisées.
Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente.
Transporter immédiatement la victime à l'hôpital.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

- Symptômes : effets corrosifs
Risques : Pas d'information disponible.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

- Traitements : Pour le conseil d'un spécialiste, les médecins doivent contacter le centre anti-poison.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction

- Moyens d'extinction appropriés : Utiliser des moyens d'extinction appropriés aux conditions locales et à l'environnement proche.

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

- Dangers spécifiques pendant la lutte contre l'incendie : Ne pas laisser pénétrer l'eau d'extinction contaminée dans les égouts ou les cours d'eau.
Produits de combustion dangereux : On ne connaît aucun produit de combustion dangereux

5.3 Conseils aux pompiers

- Équipements de protection particuliers des pompiers : En cas d'incendie, porter un appareil de protection respiratoire autonome.
Information supplémentaire : Collecter séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas la rejeter dans les canalisations.
Les résidus d'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent être éliminés conformément à la réglementation locale en vigueur.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

- Précautions individuelles : Utiliser un équipement de protection individuelle.
Assurer une ventilation adéquate.
Évacuer le personnel vers des endroits sûrs.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

- Précautions pour la protection de l'environnement : Ne pas déverser dans des eaux de surface ou dans les égouts.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

- Méthodes de nettoyage : Neutraliser à l'acide.
Enlever avec un absorbant inerte (sable, gel de silice, agglomérant pour acide, agglomérant universel, sciure).

GREASE POWER 2X5 L

WM 0713654

Numéro de commande: 0713654

Version 8.12

Date de révision 17.11.2023

Date d'impression 02.10.2025

Conserver dans des récipients adaptés et fermés pour l'élimination.

6.4 Référence à d'autres rubriques

Pour l'équipement de protection individuel, voir rubrique 8., Traiter le produit récupéré selon la section "Considérations relatives à l'élimination", Voir chapitre 15 concernant les réglementations nationales spécifiques.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

- | | |
|---|---|
| Conseils pour une manipulation sans danger | : Éviter le contact avec la peau et les yeux.
Pour l'équipement de protection individuel, voir rubrique 8.
Ne pas manger, fumer ou boire dans la zone de travail.
Pour éviter les renversements pendant la manipulation maintenir le flacon dans une cuvette métallique. |
| Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion | : Mesures préventives habituelles pour la protection contre l'incendie. |
| Mesures d'hygiène | : À manipuler conformément aux bonnes pratiques d'hygiène industrielle et aux consignes de sécurité. Ne pas manger et ne pas boire pendant l'utilisation. Ne pas fumer pendant l'utilisation. Se laver les mains avant les pauses et à la fin de la journée de travail. |

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

- | | |
|--|---|
| Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs | : Conserver dans le conteneur d'origine. Tenir le récipient bien fermé dans un endroit sec et bien aéré. Refermer soigneusement tout récipient entamé et le stocker verticalement afin d'éviter tout écoulement. Entreposer à température ambiante dans le récipient d'origine. |
| Pour en savoir plus sur la stabilité du stockage | : Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions. |

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

- | | |
|--------------------------------|------------------------|
| Utilisation(s) particulière(s) | : Produit de nettoyage |
|--------------------------------|------------------------|

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle

Limites d'exposition professionnelle

Composants	No.-CAS	Type de valeur (Type d'exposition)	Paramètres de contrôle	Base
1-(2-méthoxypropoxy)propane-2-ol	Non attribuée	TWA	50 ppm 308 mg/m ³	2000/39/EC
	Information supplémentaire: Identifie la possibilité d'absorption significative à travers la peau, Indicatif			

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ
conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



GREASE POWER 2X5 L

WM 0713654

Numéro de commande: 0713654

Version 8.12

Date de révision 17.11.2023

Date d'impression 02.10.2025

	VME	50 ppm 308 mg/m3	FR VLE
Information supplémentaire: Risque de pénétration percutanée, Valeurs limites réglementaires contraignantes			
	TWA	50 ppm 308 mg/m3	
Information supplémentaire: Absorption par la peau possible			
		100 ppm	
Information supplémentaire: Absorption par la peau possible			
	STEL	150 ppm	
Information supplémentaire: Absorption par la peau possible			
		100 ppm	
Information supplémentaire: Limite d'exposition recommandée			
	STEL	150 ppm 900 mg/m3	
	STEL	50 ppm 310 mg/m3	
sodium hydroxide	Non attribuée	VME	2 mg/m3
	Information supplémentaire: Valeurs limites indicatives		

Dose dérivée sans effet (DNEL) conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006:

Nom de la substance	Utilisation finale	Voies d'exposition	Effets potentiels sur la santé	Valeur
2,2'-methyliminodiethanol	Travailleurs	Inhalation	Long terme - effets systémiques	26 mg/m3
	Travailleurs	Dermale	Long terme - effets systémiques	19 mg/kg
	Consommateurs	Dermale	Long terme - effets systémiques	9,4 mg/kg
	Consommateurs	Inhalation	Long terme - effets systémiques	6,5 mg/m3
	Consommateurs	Oral(e)	Long terme - effets	1,9 mg/kg

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ
conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



GREASE POWER 2X5 L

WM 0713654

Numéro de commande: 0713654

Version 8.12

Date de révision 17.11.2023

Date d'impression 02.10.2025

			systémiques	
1-butoxypropan-2-ol	Travailleurs	Inhalation	Long terme - effets systémiques	147 mg/m3
	Travailleurs	Contact avec la peau	Long terme - effets systémiques	52 mg/kg p.c./jour
	Consommateurs	Inhalation	Long terme - effets systémiques	43 mg/m3
	Consommateurs	Dermale	Long terme - effets systémiques	22 mg/kg p.c./jour
	Consommateurs	Ingestion	Long terme - effets systémiques	12,5 mg/kg p.c./jour
1-(2-méthoxypropoxy)propane-2-ol	Travailleurs	Contact avec la peau	Long terme - effets systémiques	65 mg/kg
	Travailleurs	Inhalation	Long terme - effets systémiques	310 mg/m3
	Consommateurs	Contact avec la peau	Long terme - effets systémiques	15 mg/kg
	Consommateurs	Ingestion	Long terme - effets systémiques	1,67 mg/kg
	Consommateurs	Inhalation	Long terme - effets systémiques	37,2 mg/m3
	Travailleurs	Inhalation	Long terme - effets systémiques	308 mg/m3
	Travailleurs	Contact avec la peau	Long terme - effets systémiques	283 mg/kg
	Consommateurs	Contact avec la peau	Long terme - effets systémiques	121 mg/kg
	Consommateurs	Ingestion	Long terme - effets systémiques	36 mg/kg
sodium octyl sulphate	Travailleurs	Contact avec la peau	Long terme - effets systémiques	4060 mg/kg
	Travailleurs	Inhalation	Long terme - effets systémiques	285 mg/m3
	Consommateurs	Contact avec la peau	Long terme - effets systémiques	2440 mg/kg

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ
conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



GREASE POWER 2X5 L

WM 0713654

Numéro de commande: 0713654

Version 8.12

Date de révision 17.11.2023

Date d'impression 02.10.2025

	Consommateurs	Inhalation	Long terme - effets systémiques	85 mg/m3
	Consommateurs	Ingestion	Long terme - effets systémiques	24 mg/kg
sodium hydroxide	Travailleurs	Inhalation	Long terme - effets systémiques, Long terme - effets locaux	1,5 mg/m3
	Travailleurs	Inhalation	Exposition à court terme, Effets locaux, Effets systémiques	3 mg/m3
	Consommateurs	Inhalation	Long terme - effets locaux, Long terme - effets systémiques	0,6 mg/m3
	Consommateurs	Inhalation	Exposition à court terme, Effets locaux, Effets systémiques	1,2 mg/m3
	Consommateurs	Ingestion	Long terme - effets locaux, Long terme - effets systémiques	25 mg/m3
Silicic acid, sodium salt	Travailleurs	Contact avec la peau	Long terme - effets systémiques	1,59 mg/kg
	Travailleurs	Inhalation	Long terme - effets systémiques	5,61 mg/m3
	Consommateurs	Contact avec la peau	Long terme - effets systémiques	0,8 mg/kg
	Consommateurs	Inhalation	Long terme - effets systémiques	1,38 mg/m3
	Consommateurs	Ingestion	Long terme - effets systémiques	0,8 mg/kg

Concentration prédictive sans effet (PNEC) conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006:

Nom de la substance	Compartiment de l'Environnement	Valeur
2,2'-methylimidodioethanol	Eau douce	1 mg/l
	Eau de mer	0,0045 mg/l
	intermittent release	1 mg/l
	Sédiment d'eau douce	0,78 mg/kg
	Sédiment marin	0,0351 mg/kg

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ
conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



GREASE POWER 2X5 L

WM 0713654

Numéro de commande: 0713654

Version 8.12

Date de révision 17.11.2023

Date d'impression 02.10.2025

	Sol	0,097 mg/kg
	STP	10 mg/l
1-butoxypropan-2-ol	Eau douce	0,525 mg/l
	Eau de mer	0,0525 mg/l
	Sédiment d'eau douce	2,36 mg/kg
	Sédiment marin	0,236 mg/kg
	Sol	0,16 mg/kg
	STP	10 mg/l
	intermittent release	5,25 mg/l
Sodium citrate, 1,2,3-Propanetricarboxylic acid, 2-hydroxy-, trisodium salt, dihydrate, Trinatriumcitratdihydrat	Eau douce	0,44 mg/l
	Eau de mer	0,044 mg/l
	STP	1000 mg/l
	Sédiment d'eau douce	34,6 mg/kg
	Sédiment marin	3,46 mg/kg
	Sol	33,1 mg/kg
1-(2-méthoxypropoxy)propane-2-ol	Eau douce	19 mg/l
	Eau de mer	1,9 mg/l
	Sédiment d'eau douce	70,2 mg/kg
	Sédiment marin	7,02 mg/kg
	Sol	2,74 mg/kg
	Eau	190 mg/l
	STP	4168 mg/l
sodium octyl sulphate	Eau douce	0,1357 mg/l
	Eau de mer	0,01357 mg/l
	STP	1,35 mg/l
	Sédiment d'eau douce	1,5 mg/kg

GREASE POWER 2X5 L

WM 0713654

Numéro de commande: 0713654

Version 8.12

Date de révision 17.11.2023

Date d'impression 02.10.2025

	Sédiment marin	0,15 mg/kg
	Sol	0,22 mg/kg
Silicic acid, sodium salt	Eau douce	7,5 mg/l
	Eau de mer	1 mg/l
	intermittent release	7,5 mg/l
	STP	348 mg/l

8.2 Contrôles de l'exposition

Équipement de protection individuelle

Protection des yeux/du visage : Lunettes de sécurité à protection intégrale

Protection des mains

Matériel : Gants résistants aux produits chimiques faits de caoutchouc butyle ou de caoutchouc nitrile catégorie III conformément à EN 374.

Remarques : Prenez en compte l'information donnée par le fournisseur concernant la perméabilité et les temps de pénétration, et les conditions particulières du lieu de travail (contraintes mécaniques, temps de contact).

Protection de la peau et du corps : Choisir la protection individuelle suivant la quantité et la concentration de la substance dangereuse au poste de travail.

Enlever et laver les vêtements contaminés avant réutilisation.

Protection respiratoire : N'est pas nécessaire, sauf en cas de formation d'aérosols.

Type de Filtre recommandé:

Filtre ABEK-P3

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ
conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



GREASE POWER 2X5 L

WM 0713654

Numéro de commande: 0713654

Version 8.12

Date de révision 17.11.2023

Date d'impression 02.10.2025

Aspect	: liquide
Couleur	: rouge, clair
Odeur	: caractéristique
Seuil olfactif	: Donnée non disponible
pH	: env. 13,2, 100 % à 20 °C
Point/intervalle de fusion	: Donnée non disponible
Point/intervalle d'ébullition	: Donnée non disponible
Point d'éclair	: ne forme pas d'étincelles
Taux d'évaporation	: Donnée non disponible
Inflammabilité (solide, gaz)	: Donnée non disponible
Inflammabilité (liquides)	: Donnée non disponible
Vitesse de combustion	: Donnée non disponible
Limite d'explosivité, inférieure	: Donnée non disponible
Limite d'explosivité, supérieure	: Donnée non disponible
Pression de vapeur	: Donnée non disponible
Densité de vapeur relative	: Donnée non disponible
Densité relative	: Donnée non disponible
Densité	: env. 1,053 g/cm3 à 20 °C
Hydrosolubilité	: soluble
Solubilité dans d'autres solvants	: Donnée non disponible
Coefficient de partage: n-octanol/eau	: Donnée non disponible
Température d'inflammation	: Donnée non disponible
Décomposition thermique	: Donnée non disponible
Viscosité, dynamique	: Donnée non disponible
Viscosité, cinématique	: Donnée non disponible
Propriétés explosives	: Donnée non disponible
Propriétés comburantes	: Donnée non disponible

9.2 Autres informations

aucun(e)

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité

Stable dans les conditions recommandées de stockage.

Pas de réactions dangereuses connues dans les conditions normales d'utilisation.

GREASE POWER 2X5 L

WM 0713654

Numéro de commande: 0713654

Version 8.12

Date de révision 17.11.2023

Date d'impression 02.10.2025

10.2 Stabilité chimique

Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Réactions dangereuses : Stable dans les conditions recommandées de stockage.
Pas de décomposition en utilisation conforme.

10.4 Conditions à éviter

Conditions à éviter : Donnée non disponible

10.5 Matières incompatibles

Matières à éviter : Donnée non disponible

10.6 Produits de décomposition dangereux

On ne connaît pas de produits de décomposition dangereux.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

Notre entreprise rejette tout test sur les animaux.

Notre entreprise n'attribue aucun contrat pour des tests sur les animaux, que ce soit sur le produit final ou sur les ingrédients d'un produit.

Toutefois, la législation européenne (règlement REACH) exige des fabricants de substances ou des importateurs de l'UE qu'ils testent les effets des substances sur la santé humaine et l'environnement avant de les mettre sur le marché. Certains de ces tests obligatoires ont été effectués parfois il y a plusieurs décennies.

Toxicité aiguë

Produit:

Toxicité aiguë par voie orale : Estimation de la toxicité aiguë: > 2.000 mg/kg
Méthode: Méthode de calcul

Composants:

2,2'-méthyliminodiéthanol

105-59-9:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat): 4.680 mg/kg
Méthode: OCDE ligne directrice 401

Toxicité aiguë par voie cutanée : DL50 (Lapin): > 2.000 mg/kg
Méthode: OCDE ligne directrice 402

1-butoxypropane-2-ol

5131-66-8:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 oral (Rat, mâle et femelle): 3.300 mg/kg
Méthode: voir texte créé par l'utilisateur
DL50 (Rat): > 2.000 mg/kg

Toxicité aiguë par inhalation : CL50 (Rat): 651 mg/l
Durée d'exposition: 4 h
CL50 (Rat): 3,5 mg/l

GREASE POWER 2X5 L

WM 0713654

Numéro de commande: 0713654

Version 8.12

Date de révision 17.11.2023

Date d'impression 02.10.2025

Durée d'exposition: 4 h
Atmosphère de test: vapeur

Toxicité aiguë par voie cutanée : DL50 dermal (Lapin): > 2.000 mg/kg
Méthode: OCDE ligne directrice 402

Decanol, ethoxylated

26183-52-8:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 oral: > 2.000 mg/kg

sulfate de sodium et d'octyle

142-31-4:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 oral (Rat): > 2.000 mg/kg
Méthode: OCDE ligne directrice 423

Toxicité aiguë par voie cutanée : DL50 dermal (Lapin): > 2.000 mg/kg
Méthode: OCDE ligne directrice 402

hydroxyde de sodium

SODIUM HYDROXIDE:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 oral (Rat): 2.000 mg/kg

acide silicique, sel de sodium

SODIUM SILICATE:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 oral (Rat): 3.400 mg/kg

Toxicité aiguë par inhalation : CL50 (Rat): 2,06 mg/l
Durée d'exposition: 4 h

Toxicité aiguë par voie cutanée : DL50 (Rat): > 5.000 mg/kg

(2-méthoxyméthylethoxy)propanol

PPG-2 METHYL ETHER:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Chien): 7.500 mg/kg

DL50 (Rat): 5.130 mg/kg

DL50 (Rat): 5.135 mg/kg

Toxicité aiguë par inhalation : CL50 (Rat): 55 - 60 mg/l
Durée d'exposition: 4 h

CL50 (Rat): 3,35 mg/l
Durée d'exposition: 7 h

Toxicité aiguë par voie cutanée : DL50 dermal (Lapin): 19.000 mg/kg

DL50 dermal (Rat): 9.500 mg/kg

DL50 (Lapin): 9.510 mg/kg

DL50 (Lapin): 14.000 mg/kg

GREASE POWER 2X5 L

WM 0713654

Numéro de commande: 0713654

Version 8.12

Date de révision 17.11.2023

Date d'impression 02.10.2025

Corrosion cutanée/irritation cutanée

Produit:

Remarques : Extrêmement corrosif et destructif pour les tissus.

Composants:

2,2'-méthyliminodiéthanol

105-59-9:

Espèce : Lapin
Méthode : OCDE ligne directrice 404
Résultat : Pas d'irritation de la peau

sulfate de sodium et d'octyle

142-31-4:

Résultat : Irritation de la peau

hydroxyde de sodium

SODIUM HYDROXIDE:

Résultat : Corrosif

acide silicique, sel de sodium

SODIUM SILICATE:

Résultat : Irritation de la peau

(2-méthoxyméthylethoxy)propanol

PPG-2 METHYL ETHER:

Remarques : Pas d'irritation de la peau

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Produit:

Remarques : Peut provoquer des lésions oculaires irréversibles.

Composants:

2,2'-méthyliminodiéthanol

105-59-9:

Espèce : Lapin
Méthode : OCDE ligne directrice 405
Résultat : Irritant pour les yeux.

sulfate de sodium et d'octyle

142-31-4:

Résultat : Provoque de graves lésions des yeux.

hydroxyde de sodium

SODIUM HYDROXIDE:

Résultat : Corrosif

GREASE POWER 2X5 L

WM 0713654

Numéro de commande: 0713654

Version 8.12

Date de révision 17.11.2023

Date d'impression 02.10.2025

acide silicique, sel de sodium

SODIUM SILICATE:

Méthode	:	OCDE ligne directrice 405
Résultat	:	Provoque de graves lésions des yeux.

(2-méthoxyméthylethoxy)propanol

PPG-2 METHYL ETHER:

Résultat	:	Pas d'irritation des yeux
----------	---	---------------------------

Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Produit:

Remarques	:	Donnée non disponible
-----------	---	-----------------------

Composants:

2,2'-méthyliminodiéthanol

105-59-9:

Espèce	:	Cochon d'Inde
Méthode	:	OCDE ligne directrice 406
Résultat	:	Ne provoque pas de sensibilisation de la peau.

(2-méthoxyméthylethoxy)propanol

PPG-2 METHYL ETHER:

Résultat	:	Ne provoque pas de sensibilisation de la peau.
----------	---	--

Mutagénicité sur les cellules germinales	:	Pas classé(e)
--	---	---------------

Cancérogénicité	:	Pas classé(e)
-----------------	---	---------------

Toxicité pour la reproduction	:	Pas classé(e)
-------------------------------	---	---------------

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique	:	La substance ou le mélange n'est pas classé comme toxique spécifique pour un organe cible, exposition unique.
--	---	---

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée	:	La substance ou le mélange n'est pas classé comme toxique spécifique pour un organe cible, exposition répétée.
---	---	--

Toxicité à dose répétée

Composants:

sulfate de sodium et d'octyle

142-31-4:

Espèce	:	Rat
NOAEL	:	488 mg/kg
Voie d'application	:	Oral(e)
Méthode	:	OCDE ligne directrice 408

Espèce	:	Rat
LOAEL	:	1016 mg/kg

GREASE POWER 2X5 L

WM 0713654

Numéro de commande: 0713654

Version 8.12

Date de révision 17.11.2023

Date d'impression 02.10.2025

Voie d'application	:	Oral(e)
Méthode	:	OCDE ligne directrice 408
Espèce	:	Souris
NOAEL	:	400 mg/kg
Voie d'application	:	Dermale
Méthode	:	OCDE ligne directrice 411

(2-méthoxyméthylethoxy)propanol

PPG-2 METHYL ETHER:

Espèce	:	Rat
NOAEL	:	1.000 mg/kg
Voie d'application	:	Oral(e)
Durée d'exposition	:	28 d
Toxicité par aspiration	:	Pas classé(e)

11.2 Informations sur les autres dangers

Information supplémentaire

Produit:

Remarques : Donnée non disponible

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1 Toxicité

Composants:

2,2'-methyliminodiethanol

105-59-9:

Toxicité pour les poissons	:	(Leuciscus idus(Idé)): 1.466 mg/l Durée d'exposition: 96 h Type de Test: Essai en statique
Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques	:	(Daphnia magna (Grande daphnie)): 233 mg/l Durée d'exposition: 48 h Type de Test: Essai en statique Méthode: Directive 67/548/CEE, Annexe V, C.2.
Toxicité pour les algues/plantes aquatiques	:	NOEC (Desmodesmus subspicatus (algues vertes)): 6,25 mg/l Durée d'exposition: 72 h CE50 (Desmodesmus subspicatus (algues vertes)): > 100 mg/l Durée d'exposition: 72 h
Toxicité pour les microorganismes	:	EC20 (boue activée): > 1.000 mg/l Durée d'exposition: 0,5 h Méthode: OCDE Ligne directrice 209

1-butoxypropan-2-ol

5131-66-8:

Toxicité pour les poissons : CL50 (Poecilia reticulata (Guppie)): 560 - 1.000 mg/l
Durée d'exposition: 96 h

GREASE POWER 2X5 L

WM 0713654

Numéro de commande: 0713654

Version 8.12

Date de révision 17.11.2023

Date d'impression 02.10.2025

NOEC (Poecilia reticulata (Guppie)): 180 mg/l
Durée d'exposition: 96 h

CL50 (Poisson): 1.000 mg/l
Durée d'exposition: 96 h

CL50 (Pimephales promelas (Vairon à grosse tête)): > 100 mg/l
Durée d'exposition: 96 h

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques : CE50 (Daphnia magna (Grande daphnie)): > 1.000 mg/l
Durée d'exposition: 48 h
Méthode: OCDE Ligne directrice 202

NOEC (Daphnia magna (Grande daphnie)): 560 mg/l
Durée d'exposition: 48 h

Toxicité pour les algues/plantes aquatiques : CE50 (Pseudokirchneriella subcapitata (Algue verte)): > 1.000 mg/l
Durée d'exposition: 96 h
Type de Test: Test d'inhibition de la multiplication cellulaire

NOEC (Selenastrum capricornutum): 560 mg/l
Durée d'exposition: 96 h

Toxicité pour les microorganismes : CE50 (Bactéries): > 1.000 mg/l
Durée d'exposition: 3 h
Méthode: OCDE Ligne directrice 209

Decanol, ethoxylated

26183-52-8:

Toxicité pour les poissons

: CL50 : 1 - 10 mg/l
Type de Test: Essai en semi-statique

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques

: (Daphnia magna (Grande daphnie)): 13,5 mg/l
Type de Test: Immobilisation
Méthode: OCDE Ligne directrice 202

Toxicité pour les algues/plantes aquatiques

: (Desmodesmus subspicatus (algues vertes)): 12,0 mg/l
Type de Test: Inhibition de la croissance
Méthode: OCDE Ligne directrice 201

Toxicité pour les microorganismes

: CE0 (Bactéries): > 100 mg/l

sodium octyl sulphate

142-31-4:

Toxicité pour les poissons

: CL50 (Brachydanio rerio (poisson zèbre)): > 100 mg/l
Durée d'exposition: 96 h
Méthode: OCDE ligne directrice 203

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques

: CE50 (Daphnia magna (Grande daphnie)): > 100 mg/l
Durée d'exposition: 48 h
Méthode: OCDE Ligne directrice 202

Toxicité pour les algues/plantes aquatiques

: CE50 : > 100 mg/l

CE50 (Desmodesmus subspicatus (algues vertes)): > 511 mg/l
Durée d'exposition: 72 h

GREASE POWER 2X5 L

WM 0713654

Numéro de commande: 0713654

Version 8.12

Date de révision 17.11.2023

Date d'impression 02.10.2025

Toxicité pour les microorganismes	:	CE0 : > 100 mg/l
Toxicité pour les poissons (Toxicité chronique)	:	Concentration minimale avec effet observé: > 1,357 mg/l Durée d'exposition: 42 d Espèce: Pimephales promelas (Vairon à grosse tête)
Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques (Toxicité chronique)	:	NOEC: 1,4 mg/l Durée d'exposition: 21 d Espèce: Daphnia magna (Grande daphnie) Méthode: OCDE Ligne directrice 211
sodium hydroxide		
SODIUM HYDROXIDE:		
Toxicité pour les poissons	:	CL50 (Poisson): 33 - 189 mg/l Durée d'exposition: 96 h
		CL50 (Gambusia affinis (Guppy sauvage)): 125 mg/l Durée d'exposition: 96 h
		CL50 (Poecilia reticulata (Guppie)): 76 mg/l Durée d'exposition: 24 h
Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques	:	CE50 (Daphnia (Daphnie)): 40,4 mg/l
		CE50 (Daphnia magna (Grande daphnie)): 76 mg/l Durée d'exposition: 24 h
		CE50 (Ceriodaphnia (puce d'eau)): 40,4 mg/l Durée d'exposition: 48 h Type de Test: Immobilisation
Toxicité pour les microorganismes	:	CE50 (Photobacterium phosphoreum (Bactéries luminescentes)): 22 mg/l Durée d'exposition: 15 mn
Silicic acid, sodium salt		
SODIUM SILICATE:		
Toxicité pour les poissons	:	CL50 (Brachydanio rerio): 1.108 mg/l Durée d'exposition: 96 h Méthode: OCDE ligne directrice 203
		CL50 (Danio rerio (poisson zèbre)): > 100 mg/l Durée d'exposition: 96 h
Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques	:	CE50 (Daphnia magna (Grande daphnie)): 1.700 mg/l Durée d'exposition: 48 h Méthode: OCDE Ligne directrice 202
Toxicité pour les microorganismes	:	CE0 (Pseudomonas putida (Bacille Pseudomonas putida)): > 1.000 mg/l Durée d'exposition: 48 h
Decan-1-ol.ethoxylated		
26183-52-8:		
Toxicité pour la daphnie et les	:	CE50 (Daphnia (Daphnie)): 7,2 mg/l

GREASE POWER 2X5 L

WM 0713654

Numéro de commande: 0713654

Version 8.12

Date de révision 17.11.2023

Date d'impression 02.10.2025

autres invertébrés aquatiques	Durée d'exposition: 48 h Méthode: OCDE Ligne directrice 202
Toxicité pour les algues/plantes aquatiques	: CE50 (Algues): 4,2 mg/l Durée d'exposition: 72 h Méthode: OCDE Ligne directrice 201

1-(2-méthoxypropoxy)propane-2-ol

PPG-2 METHYL ETHER:

Toxicité pour les poissons	: (Pimephales promelas (Vairon à grosse tête)): > 10.000 mg/l Durée d'exposition: 96 h Type de Test: Essai en statique
----------------------------	--

(Poecilia reticulata (Guppie)):	> 1.000 mg/l Durée d'exposition: 96 h Type de Test: Essai en statique
---------------------------------	---

(Poisson):	> 1.000 mg/l Durée d'exposition: 96 h Type de Test: Essai en statique
------------	---

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques	: CE50 (Daphnia magna (Grande daphnie)): 1.919 mg/l Durée d'exposition: 48 h Type de Test: Essai en statique
---	---

CE50 (Crangon crangon (crevette)):	> 1.000 mg/l Durée d'exposition: 96 h Type de Test: Essai en semi-statique
------------------------------------	--

NOEC (Daphnia magna (Grande daphnie)):	> 0,5 mg/l Durée d'exposition: 22 d
---	--

Toxicité pour les algues/plantes aquatiques	: (Pseudokirchneriella subcapitata (Algue verte)): > 969 mg/l Durée d'exposition: 96 h Méthode: OCDE Ligne directrice 201
---	---

(Selenastrum capricornutum):	1.000 mg/l Durée d'exposition: 72 h
------------------------------	--

CE50 (Skeletonema costatum (diatomée marine)):	6.999 mg/l Durée d'exposition: 72 h
--	--

CE50 (Selenastrum capricornutum (algue verte)):	969 mg/l Durée d'exposition: 96 h
---	--------------------------------------

NOEC (Pseudokirchneriella subcapitata (algues vertes)):	969 mg/l Durée d'exposition: 72 h
---	--------------------------------------

Toxicité pour les microorganismes	: EC10 (Pseudomonas putida (Bacille Pseudomonas putida)): 4.168 mg/l Durée d'exposition: 18 h Type de Test: Inhibition de la croissance
-----------------------------------	--

CE50 (Donnée non disponible):	> 100 mg/l
-------------------------------	------------

EC20 (boue activée):	> 1.000 mg/l Méthode: OCDE Ligne directrice 209
----------------------	--

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques	: NOEC: 12 mg/l Espèce: Daphnia magna (Grande daphnie)
---	--

GREASE POWER 2X5 L

WM 0713654

Numéro de commande: 0713654

Version 8.12

Date de révision 17.11.2023

Date d'impression 02.10.2025

(Toxicité chronique)

NOEC: > 0,5 mg/l
Durée d'exposition: 22 d
Espèce: Daphnia magna (Grande daphnie)

Concentration minimale avec effet observé: > 0,5 mg/l
Durée d'exposition: 22 d
Espèce: Daphnia magna (Grande daphnie)

12.2 Persistance et dégradabilité

Composants:

2,2'-methyliminodiethanol

105-59-9:

Biodégradabilité

: Résultat: rapidement biodégradable
Biodégradation: 96 %
Durée d'exposition: 18 d
Méthode: OECD 301 A

1-butoxypropan-2-ol

5131-66-8:

Biodégradabilité

: Biodégradation: 90 %
Durée d'exposition: 28 d
Méthode: OECD 301 E
Remarques: Facilement biodégradable, selon le test OCDE approprié.

Decanol, ethoxylated

26183-52-8:

Biodégradabilité

: Biodégradation: 89 %
Durée d'exposition: 28 d
Méthode: OECD 301 F

sodium octyl sulphate

142-31-4:

Biodégradabilité

: Biodégradation: 98,2 %
Remarques: Devrait être biodégradable

sodium hydroxide

SODIUM HYDROXIDE:

Biodégradabilité

: Remarques: Les méthodes pour déterminer la biodégradabilité ne s'appliquent pas aux substances inorganiques.

1-(2-méthoxypropoxy)propane-2-ol

PPG-2 METHYL ETHER:

Biodégradabilité

: Résultat: Facilement biodégradable.
Biodégradation: > 70 %
Durée d'exposition: 28 d
Méthode: OECD 301 E

Biodégradation: 75 %
Durée d'exposition: 28 d
Méthode: OECD 301 F

GREASE POWER 2X5 L

WM 0713654

Numéro de commande: 0713654

Version 8.12

Date de révision 17.11.2023

Date d'impression 02.10.2025

Biodégradation: 93 %
Durée d'exposition: 13 d
Méthode: OECD 302 B

Biodégradation: 91 %
Durée d'exposition: 28 d
Méthode: EN ISO 14593: CO2-Headspace-Test

Biodégradation: 75 %
Durée d'exposition: 10 d
Méthode: OECD 301 F

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Composants:

1-butoxypropan-2-ol

5131-66-8:

Bioaccumulation

: Facteur de bioconcentration (FBC): < 100
Remarques: Ne montre pas de bioaccumulation.

Coefficient de partage: n-octanol/eau

: log Pow: 3,2

sodium hydroxide

SODIUM HYDROXIDE:

Bioaccumulation

: Espèce: Poisson
Remarques: On ne doit pas s'attendre à une bioaccumulation (log Pow <= 4).

1-(2-méthoxypropoxy)propane-2-ol

PPG-2 METHYL ETHER:

Bioaccumulation

: Remarques: On ne doit pas s'attendre à une bioaccumulation (log Pow <= 4).

Coefficient de partage: n-octanol/eau

: log Pow: 1,01

12.4 Mobilité dans le sol

Donnée non disponible

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Produit:

Evaluation

: Cette substance/ce mélange ne contient aucun ingrédient considéré comme persistant, bio-accumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des niveaux de 0,1% ou plus.

Composants:

1-(2-méthoxypropoxy)propane-2-ol

PPG-2 METHYL ETHER:

Evaluation

: Cette substance n'est pas considérée comme très persistante et très bioaccumulable (vPvB).. Cette substance n'est pas considérée comme persistante, bioaccumulable et toxique (PBT).

GREASE POWER 2X5 L

WM 0713654

Numéro de commande: 0713654

Version 8.12

Date de révision 17.11.2023

Date d'impression 02.10.2025

12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien

Donnée non disponible

12.7 Autres effets néfastes

Produit:

Information écologique supplémentaire : Il n'y a pas d'informations disponibles pour ce produit.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Produit	: Ne pas jeter les déchets à l'égout. Ne pas contaminer les étangs, les voies navigables ou les fossés avec des résidus de produits chimiques ou des emballages déjà utilisés. En accord avec les réglementations locales et nationales.
Emballages contaminés	: Vider les restes. Eliminer comme produit non utilisé. Ne pas réutiliser des récipients vides.
Code des déchets	Le code européen des déchets 20 01 29* Selon le catalogue européen des déchets (CED), le code de déchet n'est pas relatif au produit lui-même mais à son application. Le code de déchet doit être attribué par l'utilisateur, si possible en accord avec les autorités responsables pour l'élimination des déchets.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification

ADR	: 3267
IMDG	: 3267
IATA	: 3267

14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU

ADR	: LIQUIDE ORGANIQUE CORROSIF, BASIQUE, N.S.A. (hydroxyde de sodium)
IMDG	: CORROSIVE LIQUID, BASIC, ORGANIC, N.O.S. (sodium hydroxide)
IATA	: Corrosive liquid, basic, organic, n.o.s.

14.3 Classe(s) de danger pour le transport

ADR	: 8
IMDG	: 8
IATA	: 8

14.4 Groupe d'emballage

ADR	
Code de classification	: C7
Groupe d'emballage	: III
Numéro d'identification du danger	: 80
Étiquettes	: 8

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



GREASE POWER 2X5 L

WM 0713654

Numéro de commande: 0713654

Version 8.12

Date de révision 17.11.2023

Date d'impression 02.10.2025

Code de restriction en tunnels	:	(E)
IMDG		
Groupe d'emballage	:	III
Étiquettes	:	8
No EMS Numéro	:	F-A, S-B
IATA		
(Cargo)	:	Corrosive liquid, basic, organic, n.o.s.
Groupe d'emballage	:	III
Étiquettes	:	8

14.5 Dangers pour l'environnement

ADR

Dangereux pour l'environnement : non

IMDG

Polluant marin : non

IATA

Dangereux pour l'environnement : non

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

La(Les) classification(s) de transport fournie(s) ici servent uniquement à des fins d'information et est(sont) basé(e)s sur les propriétés des matières non emballées, tel que décrit dans la fiche des caractéristiques de sécurité. Les classifications de transport peuvent varier selon le mode de transport, les tailles des emballages et les variations dans les réglementations régionales ou nationales.

Pour l'équipement de protection individuel, voir rubrique 8.

14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Non applicable pour le produit tel qu'il est fourni.

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Règlement (CE) N° 649/2012 du Parlement européen et du Conseil concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux : Non applicable

REACH - Restrictions applicables à la fabrication, à la mise sur le marché et à l'utilisation de certaines substances dangereuses et de certains mélanges et articles dangereux (Annexe XVII) : Voir l'annexe XVII du règlement (CE) n° 1907/2006 pour Conditions de restriction

Seveso III: Directive 2012/18/UE du Parlement européen et du Conseil concernant la maîtrise des dangers liés aux accidents majeurs impliquant des substances dangereuses.

Maladies Professionnelles (R-461-3, France) : Mise à jour: Affections engendrées par les solvants organiques liquides à usage professionnel (indiqués dans le tableau).

Contenu en composés organiques volatils (COV) : Directive 2010/75/UE du Parlement européen et du Conseil du 24 novembre 2010 relative aux émissions industrielles (prévention et réduction intégrées de la pollution)
Mise à jour: Pourcentage de composés volatils: 5 %
296,16 g/l

GREASE POWER 2X5 L

WM 0713654

Numéro de commande: 0713654

Version 8.12

Date de révision 17.11.2023

Date d'impression 02.10.2025

contenu en COV sans eau

Contenu en composés organiques volatils (COV)

: Directive 2010/75/UE du Parlement européen et du Conseil du 24 novembre 2010 relative aux émissions industrielles (prévention et réduction intégrées de la pollution)
Mise à jour: Pourcentage de composés volatils: 5 %
52,7 g/l
contenu en COV valable uniquement pour les revêtements utilisés sur les surfaces en bois

Conformément au règlement relatif aux détergents CE 648/2004

: <5% Agents de surface anioniques, Agents de surface non ioniques

Autres réglementations

: Prenez note de la directive 92/85/CEE relative à la protection de la maternité ou de réglementations nationales plus strictes, le cas échéant.

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

RUBRIQUE 16: Autres informations

Texte complet pour phrase H

- | | | |
|------|---|---|
| H290 | : | Peut être corrosif pour les métaux. |
| H302 | : | Nocif en cas d'ingestion. |
| H314 | : | Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux. |
| H315 | : | Provoque une irritation cutanée. |
| H318 | : | Provoque de graves lésions des yeux. |
| H319 | : | Provoque une sévère irritation des yeux. |

Texte complet pour autres abréviations

- | | | |
|------------------|---|--|
| Acute Tox. | : | Toxicité aiguë |
| Eye Dam. | : | Lésions oculaires graves |
| Eye Irrit. | : | Irritation oculaire |
| Met. Corr. | : | Substances ou mélanges corrosifs pour les métaux |
| Skin Corr. | : | Corrosion cutanée |
| Skin Irrit. | : | Irritation cutanée |
| 2000/39/EC | : | Directive 2000/39/CE de la Commission relative à l'établissement d'une première liste de valeurs limites d'exposition professionnelle de caractère indicatif |
| FR VLE | : | Valeurs limites d'exposition professionnelle aux agents chimiques en France (INRS) |
| 2000/39/EC / TWA | : | Valeurs limites - huit heures |
| FR VLE / VME | : | Valeur limite de moyenne d'exposition |

ADN - Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voies de navigation intérieures; ADR - Accord relatif au transport international des marchandises dangereuses par la route; AIIC - Inventaire australien des produits chimiques industriels; ASTM - Société américaine pour les essais de matériaux; bw - Poids corporel; CLP - Règlement relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances; règlement (CE) n° 1272/2008; CMR - Cancérogène, mutagène ou toxique pour la reproduction; DIN - Norme de l'Institut allemand de normalisation; DSL - Liste nationale des substances (Canada); ECHA - Agence européenne des produits chimiques; EC-Number - Numéro de Communauté européenne; ECx - Concentration associée à x % de réponse; ELx - Taux de charge associée à x % de

GREASE POWER 2X5 L

WM 0713654

Numéro de commande: 0713654

Version 8.12

Date de révision 17.11.2023

Date d'impression 02.10.2025

réponse; EmS - Horaire d'urgence; ENCS - Substances chimiques existantes et substances nouvelles (Japon); ErCx - Concentration associée à une réponse de taux de croissance de x %; GHS - Système général harmonisé; GLP - Bonnes pratiques de laboratoire; IARC - Centre international de recherche sur le cancer; IATA - Association du transport aérien international; IBC - Code international pour la construction et l'équipement des navires transportant des produits chimiques dangereux en vrac; IC50 - Concentration inhibitrice demi maximale; ICAO - Organisation de l'aviation civile internationale; IECSC - Inventaire des substances chimiques existantes en Chine; IMDG - Marchandises dangereuses pour le transport maritime international; IMO - Organisation maritime internationale; ISHL - Sécurité industrielle et le droit de la santé (Japon); ISO - Organisation internationale de normalisation; KECL - Inventaire des produits chimiques coréens existants; LC50 - Concentration létale pour 50 % d'une population test; LD50 - Dose létale pour 50 % d'une population test (dose létale moyenne); MARPOL - Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires; n.o.s. - Non spécifié; NO(A)EC - Effet de concentration non observé (négatif); NO(A)EL - Effet non observé (nocif); NOELR - Taux de charge sans effet observé; NZIoC - Inventaire des produits chimiques en Nouvelle-Zélande; OECD - Organisation pour la coopération économique et le développement; OPPTS - Bureau de la sécurité chimique et prévention de la pollution; PBT - Persistant, bio-accumulable et toxique; PICCS - Inventaire des produits et substances chimiques aux Philippines; (Q)SAR - Relations structure-activité (quantitative); REACH - Règlement (CE) n° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil concernant l'enregistrement, l'évaluation, l'autorisation et la restriction des produits chimiques; RID - Règlement concernant le transport international des marchandises dangereuses par chemin de fer; SADT - Température de décomposition auto-accélérée; SDS - Fiche de Données de Sécurité; SVHC - substance extrêmement préoccupante; TCSI - Inventaire des substances chimiques à Taiwan; TECI - Répertoire des produits chimiques existants en Thaïlande; TRGS - Règle technique pour les substances dangereuses; TSCA - Loi sur le contrôle des substances toxiques (États-Unis); UN - Les Nations Unies; vPvB - Très persistant et très bioaccumulable

Information supplémentaire

Classification du mélange:

Skin Corr. 1A	H314	Sur la base de données ou de l'évaluation des produits
Eye Dam. 1	H318	Sur la base de données ou de l'évaluation des produits

Procédure de classification:

Les informations contenues dans la présente fiche de sécurité ont été établies sur la base de nos connaissances à la date de publication de ce document. Ces informations ne sont données qu'à titre indicatif en vue de permettre des opérations de manipulation, fabrication, stockage, transport, distribution, mise à disposition, utilisation et élimination dans des conditions satisfaisantes de sécurité, et ne sauraient donc être interprétées comme une garantie ou considérées comme des spécifications de qualité. Ces informations ne concernent en outre que le produit nommément désigné et, sauf indication contraire spécifique, peuvent ne pas être applicables en cas de mélange dudit produit avec d'autres substances ou utilisables pour tout procédé de fabrication.

FR / FR

500000004242